

## Licence de Philosophie à distance Paris Nanterre Vademecum (II)

**Les périodes d'inscription pour la rentrée 2020 sont les suivantes :**

**1. Pour la L1, sur parcoursup :**

**Campagne d'inscription : du mercredi 22 janvier 2020 au jeudi 12 mars 2020**

**Calendrier de la phase complémentaire – attention cette phase complémentaire n'est proposée que s'il reste encore des places vacantes :**

**La phase complémentaire se déroule du 25 juin au 13 septembre 2020 à 23h59 (heure de Paris).**

A noter : les candidats peuvent formuler des vœux jusqu'au 10 septembre 2020 à 23h59 (heure de Paris).

La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de formuler des nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles. C'est une réelle opportunité, en particulier pour les candidats qui n'ont pas encore reçu de proposition d'admission.

La phase complémentaire s'adresse à tous les candidats inscrits sur Parcoursup **et même à ceux qui ne l'étaient pas jusqu'ici.**

☑ Elle concerne en priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale : les candidats qui n'ont reçu que des réponses négatives à leurs vœux au 19 mai 2020 et les candidats « en attente » pour tous leurs vœux.

☑ Les candidats qui ont déjà accepté une proposition d'admission en phase principale peuvent faire de nouveaux vœux en phase complémentaire dans des formations qui les intéressent davantage et qui ont encore des places disponibles.

☑ Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 2 avril 2020 **et les candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup peuvent également participer à la phase complémentaire** (ils devront alors s'inscrire sur Parcoursup).

A noter : A l'exception des candidats des lycées français à l'étranger (réseau AEFÉ), les candidats dont les études en France sont soumises à l'obtention d'un visa en raison de leur nationalité et qui n'en disposent pas le 25 juin 2020, ne peuvent pas formuler de vœux pendant la phase complémentaire.

A savoir : la phase complémentaire ne permet pas à un candidat de formuler un vœu pour une formation pour laquelle il a déjà formulé un vœu en phase principale.

**2. Pour la L2 et la L3 : sur Ecandidat du 9 avril au 12 mai. Aucune période complémentaire**

Ce document rassemble les informations disponibles à ce jour et sous réserve de modifications. Il ne s'agit nullement d'un document contractuel.